



Jeunesse Sportive Massignieu

Règlement du vide grenier

Art 1 : la vente d'articles neufs, de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite.

Art 2 : l'accueil des exposants débute à 5 heures et se termine à 8. Au-delà les réservations sont perdues et attribuées à des exposants n'ayant pas réservés et dans la limite du nombre d'emplacements encore disponibles.

Art 3 : chaque exposant enregistré aura un emplacement attribué et numéroté.

Art 4 : les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres dégradations.

Art 5 : les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité concernant les produits inflammables.

Art 6 : les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accidents corporels.

Art 7 : en cas de désistement veuillez prévenir l'organisateur (06.38.12.54.60) au moins 24h avant le début du vide grenier, sinon les sommes versées resteront dans ce cas acquises à titre d'indemnités au Jeunesse Sportive Massignieu.

Art 8 : les enfants sous la responsabilité de leurs parents peuvent participer au vide grenier. Ils sont soumis aux mêmes règles que les adultes.

Art 9 : les véhicules peuvent rester sur l'emplacement. Les véhicules type fourgonnette feront l'objet d'une réservation de 2 emplacements.

Art 10 : le club Jeunesse Sportive Massignieu reste seul décideur pour annuler ou non le vide grenier en cas d'intempéries.

Art 11 : obligation vous est donnée de laisser en fin de journée les emplacements en parfait état de propreté.

Art 12 : la présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas celui-ci sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Acceptation par l'exposant.

Je déclare avoir pris connaissance et accepte l'ensemble des règles énoncées ci-dessus.

Fait à, le

Signature